



Gemeinde **Merlach**
Commune de **Meyriez**

Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 mai 2024

(Le procès-verbal de cette assemblée est sauvegardé sur l'enregistrement du 6 mai 2024 et fait partie intégrante de ce procès-verbal. L'enregistrement du présent procès-verbal sera effacé après l'approbation par l'assemblée communale.)

Lieu	Grande salle Campagne Chatoney
Début	20.00 heures
Présidence	Madame la présidente de commune Josiane Zeyer
Électeurs présents	62
Majorité absolue	32
Scrutateurs	Messieurs Daniel Tornare / Oliver Knopf

A 20 heures précises, la présidente de commune Josiane Zeyer accueille les électeurs et électrices à la septième assemblée communale ordinaire de la législature 2021 - 2026. Les nouveaux citoyens et citoyennes présents sont nommément salués. Aucune objection n'a été formulée à l'encontre de la convocation à l'assemblée communale au moyen de l'invitation personnelle et de la publication dans la feuille officielle N° 16. Le quorum étant atteint, l'assemblée communale est considérée comme ouverte.

La présidente de commune salue également le représentant de la presse Monsieur Urs Haenni (Murtenbieter & Freiburger Nachrichten).

Les excuses d'absence ne sont plus lues lors de l'assemblée communale, mais sont toutefois consignées au procès-verbal.

Se sont excusés :

Madame Stefanie Zeyer, Monsieur Nick Zeyer, Madame Therese Speich, Madame Esther Kopp, Monsieur et Madame Suzanne et René Zürcher, Madame Sarah Maeder, Monsieur Kurt Grüning, Madame Barbara Roulin.

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement sur bande magnétique.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11.12.2023

Interventions

Un citoyen demande la parole. Il critique le fait que le procès-verbal consigne les interruptions par „Un électeur coupe la parole“. Il souhaite que l'on s'abstienne de le consigner à l'avenir.

Aucune autre demande de parole.

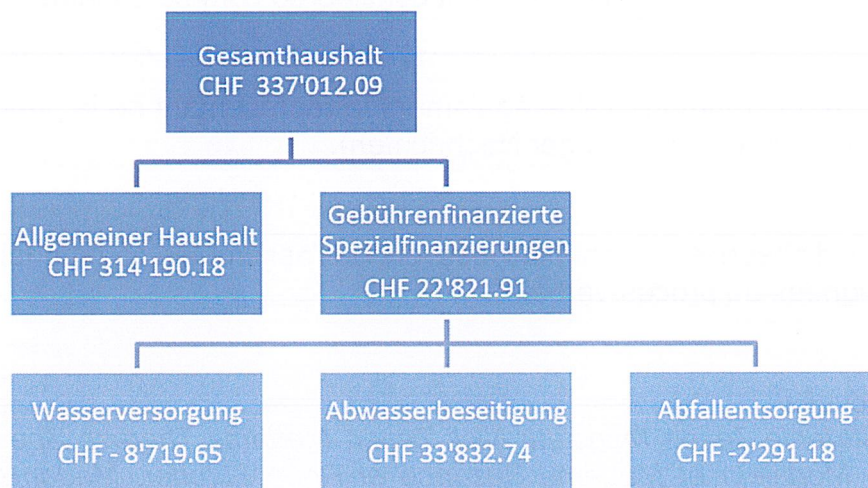
://: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes annuels 2023

Le conseiller communal, Andreas Spring explique la clôture des comptes 2023.

Exposé du compte de résultats

Le budget général de la commune se solde par un bénéfice de CHF 337'012.09. Celui-ci se compose du budget général de 314'190.18 CHF et des financements spéciaux financés par des taxes (eau, eaux usées et élimination des déchets) de CHF 22'821.91.



Principaux écarts par rapport au budget respectivement au compte de résultats

Le compte de résultats échelonné présente des montants extraordinaires très élevés. D'une part, un remboursement de paiements déjà effectués au profit du Réseau Santé du Lac (RSL) de 2009 à 2022 a été effectué pour un montant d'environ CHF 108'000. Cette question a été clarifiée et traitée en détail l'année dernière par la nouvelle présidence du RSL et un organe de révision externe. D'autre part, des recettes ont été générées par les impôts sur les successions, les donations et les gains immobiliers.

Du côté des charges, le fonds des sapeurs-pompiers a dû être dissous en raison de l'intégration dans l'Association des sapeurs-pompiers du Lac. Cela a entraîné un amortissement de CHF 168'300.45. De même, le fonds pour les constructions d'abris de protection civile d'un montant de CHF 87'267.80 a dû être remboursé au canton faute d'activités de construction. Si des activités de construction devaient avoir lieu dans le domaine des ouvrages d'abris de protection civile au cours des prochaines années, le fonds pourrait être récupéré.

En résumé, des recettes extraordinaires d'environ CHF 360'000.00 ont été réalisées en 2023. Ces recettes extraordinaires sont contrebalancées par des dépenses extraordinaires d'environ CHF 240'000.00 à CHF 250'000.00. Pour ces dépenses, environ CHF 80'000.00 à CHF 90'000.00 ne pouvaient pas être budgétés.

Un électeur demande la parole. Il aimerait savoir si le remboursement du fonds pour les constructions d'abris de protection civile n'aurait pas pu être planifié.

Le conseiller communal, Andreas Spring explique qu'à ce sujet, le Conseil communal était en contact avec le canton depuis trois ou quatre ans. On a essayé de repousser le remboursement le plus longtemps possible. L'année dernière, le canton n'a plus accepté cette situation et a réclamé les fonds.

Gestufte Erfolgsausweis	Rechnung 2023	Budget 2023	Rechnung 2022
	Betrag	Betrag	Betrag
Betrieblicher Aufwand	3'393'616.65	3'217'852.74	2'958'627.70
Personalaufwand	468'456.45	447'715.00	427'064.20
Sach- und übriger Aufwand	576'067.54	468'280.00	423'181.69
Abschreibungen	90'792.62	83'158.33	84'776.67
Einlagen Fonds	89'856.57	91'000.00	91'239.43
Transferaufwand	2'155'258.47	2'113'392.66	1'913'045.71
Durchlaufende Beiträge			
Interne Verrechnungen	13'185.00	14'306.75	19'320.00
Betrieblicher Ertrag	3'419'194.25	2'638'244.03	2'727'110.95
Fiskalertrag	2'471'228.40	1'999'000.00	2'108'643.15
Regalien und Konzessionen			
Entgelte	391'713.00	416'120.00	447'402.80
Verschiedene Erträge			
Entnahmen Fonds	277'587.25	78'536.81	21'808.03
Transferertrag	265'480.60	130'280.47	129'936.97
Durchlaufende Beiträge			
Interne Verrechnungen	-13'185.00	-14'306.75	-19'320.00
Ergebnis aus betrieblicher Tätigkeit	25'577.60	-579'608.71	-231'516.75
Finanzaufwand	102'006.06	52'570.00	49'194.49
Finanzertrag	251'248.15	253'430.00	251'621.00
Ergebnis aus Finanzierung	149'242.09	200'860.00	202'426.51
Operatives Ergebnis	174'819.69	-378'748.71	-29'090.24
Ausserordentlicher Aufwand			
Ausserordentlicher Ertrag	162'192.40	162'192.40	193'543.35
Ausserordentliches Ergebnis	162'192.40	162'192.40	193'543.35
Gesamtergebnis Erfolgsrechnung	337'012.09	-216'556.31	164'453.11

Principaux écarts par rapport au budget dans le compte d'investissement

Le résultat des investissements d'exploitation a enregistré des recettes extraordinaires.

Cela s'explique d'une part par la vente de l'ancien centre de pompiers à la commune de Morat pour un montant d'environ CHF 346'000.00 et, d'autre part, par l'achat de la commune de Chiètres dans la STEP du Seeland Sud pour un montant d'environ CHF 255'000.00.

Par conséquent, la somme n'est pas un montant d'investissement, mais un désinvestissement d'environ CHF 430'000.

Funktionale Gliederung	Rechnung 2023		Budget 2023	
	Ausgaben	Einnahmen	Ausgaben	Einnahmen
1 ÖFFENTLICHE ORDNUNG UND SICHERHEIT, VERTEIDIGUNG <i>Nettoinvestition</i>		346'484.90		
	346'484.90			
2 BILDUNG <i>Nettoinvestition</i>	2'858.30		3'802.00	
		2'858.30		3'802.00
3 KULTUR, SPORT UND FREIZEIT <i>Nettoinvestition</i>	549.25	5'000.00		
	4'450.75			
4 GESUNDHEIT <i>Nettoinvestition</i>	107'517.65		107'500.00	
		107'517.65		107'500.00
7 UMWELTSCHUTZ UND RAUMORDNUNG <i>Nettoinvestition</i>	65'533.35	255'442.85	191'000.00	
	189'909.50			191'000.00
	176'458.55	606'927.75	302'302.00	
Nettoinvestition	430'469.20			302'302.00
	606'927.75	606'927.75	302'302.00	302'302.00

Dès lors, le résultat financier présente un excédent de recettes d'environ CHF 314'000.00. Il en résulte un montant d'autofinancement d'environ CHF 253'000.00, ce qui correspondrait à un degré d'autofinancement théorique de 100%. Comme nous l'avons déjà expliqué, les investissements nets dans le patrimoine administratif s'élèvent à un montant négatif d'environ CHF 430'000.00, ce qui est diamétralement opposé aux quelque CHF 302'000.00 budgétés. En termes de logiciel, cela correspond à un taux d'autofinancement de -58,84%.

Gesamtübersicht	Rechnung 2023	Budget 2023	Rechnung 2022
	Betrag	Betrag	Betrag
Finanzierungsergebnis			
+ Ertragsüberschuss	314'190.18		170'774.93
- Aufwandüberschuss		-173'780.00	
+ Betriebsgewinne (Einlage in Spezialfinanzierungen EK)	33'832.74	643.69	10'734.28
- Betriebsverluste (Entnahmen aus Spezialfinanzierungen EK)	11'010.83	43'420.00	17'056.10
+ Aufwand für Abschreibungen und Wertberichtigungen	266'186.94	142'737.52	149'954.58
+ Einlagen in Fonds und Spezialfinanzierungen	89'856.57	91'000.00	91'239.43
- Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen	277'587.25	78'536.81	21'808.03
+ Einlagen in das Eigenkapital			
- Entnahmen aus dem Eigenkapital	162'192.40	162'192.40	162'192.40
Selbstfinanzierung	253'275.95	-223'548.00	221'646.69
Nettoinvestitionen Verwaltungsvermögen	-430'469.20	302'302.00	206'504.40
Finanzierungsüberschuss (+), -fehlbetrag (-)	683'745.15	-525'850.00	15'142.29
Selbstfinanzierungsgrad (in %)	-58.84	-73.95	107.33

Il est réjouissant de constater une augmentation d'environ CHF 74'000 dans le domaine des fonds propres, pour un total d'environ CHF 11,3 millions de fonds actifs.

Bilanz	Bilanz 31.12.23	Bilanz 31.12.22	Zu- / Abnahme
1 Aktiven	11'298'399.93	11'352'968.44	-54'568.51
10 Finanzvermögen	7'432'038.84	6'763'461.49	668'577.35
100 Flüssige Mittel und kurzfristige Geldanlagen	1'245'285.19	931'926.00	313'359.19
101 Forderungen	957'641.45	628'126.14	329'515.31
104 Aktive Rechnungsabgrenzungen	79'112.20	53'409.35	25'702.85
108 Sachanlagen FV	5'150'000.00	5'150'000.00	
14 Verwaltungsvermögen	3'866'361.09	4'589'506.95	-723'145.86
140 Sachanlagen VV	2'426'292.53	2'513'677.60	-87'385.07
142 Immaterielle Anlagen VV	362'942.50	313'078.50	49'864.00
145 Beteiligungen, Grundkapitalien	25'400.00	25'400.00	
146 Investitionsbeiträge	1'051'726.06	1'737'350.85	-685'624.79
2 Passiven	-11'298'399.93	-11'352'968.44	54'568.51
20 Fremdkapital	-1'253'530.30	-1'382'455.62	128'925.32
200 Laufende Verbindlichkeiten	-224'852.22	-169'899.90	-54'952.32
204 Passive Rechnungsabgrenzungen	-41'380.33	-106'949.45	65'569.12
205 Kurzfristige Rückstellungen	-6'795.00	-11'346.00	4'551.00
206 Langfristige Finanzverbindlichkeiten	-963'502.75	-989'992.47	26'489.72
208 Langfristige Rückstellungen	-17'000.00	-17'000.00	
209 Verbindlichkeiten gegenüber Spezialfinanzierungen und Fonds im FK		-87'267.80	87'267.80
29 Eigenkapital	-10'044'869.63	-9'970'512.82	-74'356.81
290 Spezialfinanzierungen im EK	-2'813'319.55	-2'722'660.07	-90'659.48
291 Fonds im Eigenkapital		-168'300.45	168'300.45
295 Aufwertungsreserve (Einführung HRM2)	-1'135'347.03	-1'297'539.43	162'192.40
299 Bilanzüberschuss/-fehlbetrag	-6'096'203.05	-5'782'012.87	-314'190.18
Gewinn / Verlust			

Les indicateurs légaux sont présentés comme suit :

TAUX D'ENDETTEMENT NET	-254%
DEFRÉ D'AUTOFINANCEMENT	-59%
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%
PART DE LA DETTE BRUTE	28%
PROPORTION DES INVESTISSEMENT	5%
PART DU SERVICE DE LA DETTE	7%
DETTE NETTE EN FRANCS PAR HABITANT	- CHF 11'116
TAUX D'AUTOFINANCEMENT	7%

Rapport de la Commission des finances

La Commission des finances s'est réunie le 16 avril 2024 et a examiné les documents qui lui ont été soumis concernant les comptes annuels 2023. Les personnes présentes à la séance, le réviseur Yves Riedo d'Axalta Revisionen AG, les conseillers communaux Josiane Zeyer et Andreas Spring, l'administratrice des finances Manuela Rotzetter ainsi que le secrétaire communal Martin Rychener ont répondu à toutes les questions de manière détaillée et concluante.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels 2023. Il recommande en outre, comme indiqué dans le rapport du réviseur, de mettre en œuvre un système de contrôle interne (SCI) conformément à la loi cantonale sur la gestion financière des communes.

La Commission des finances remercie le Conseil communal ainsi que M. Riedo et Mme Rotzetter pour leur agréable et professionnelle collaboration. Elle recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2023, sur la base des résultats de l'audit.

Aucune autre demande de parole.

Approbation des comptes annuels 2023

::/: Les comptes annuels sont approuvés à l'**unanimité**.

3. Plan financier 2025-2029

Le conseiller communal, Andreas Spring informe sur le plan financier 2025-2029. Celui-ci est mis en ligne sur le site Internet de la commune.

Le plan financier a pour objectif de regrouper tous les investissements planifiables sur une période de cinq ans, afin de pouvoir planifier les financements à moyen et à long terme.

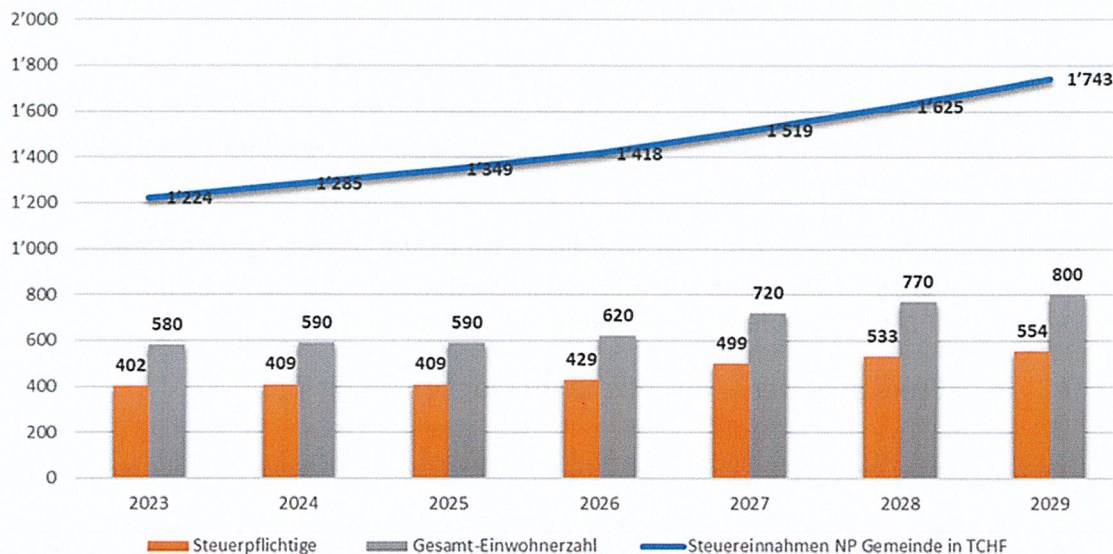
Dans l'état actuel de la révision du plan d'aménagement local, il est difficile d'évaluer financièrement les projets qui en découlent.

Actuellement, une augmentation modérée des impôts de 4% à 5% est prévue pour l'année 2025. Celle-ci sera temporairement nécessaire en raison du vieillissement de la population et de l'arrivée à l'âge de la retraite.

Dans l'hypothèse d'une croissance démographique constante jusqu'en 2029, sur la base des nouvelles constructions, on peut s'attendre à ce que les recettes fiscales des personnes physiques passent d'environ CHF 1,2 million aujourd'hui à environ CHF 1,7 million. En ce qui concerne les personnes morales, on ne s'attend pas à des fluctuations importantes au cours des prochaines années.

Dès que les recettes de l'impôt sur le revenu seront à nouveau équilibrées par la croissance démographique, les impôts pourront à nouveau être réduits.

Steuereinnahmen natürliche Personen 2023 - 2029 Gemeinde Meyriez



Au début de l'année, les nouveaux bâtiments de la rue de Lausanne et de la rue de l'Hôpital ont été achevés. Les nouveaux logements ont déjà été loués, ce qui a entraîné une augmentation de la population dès cette année.

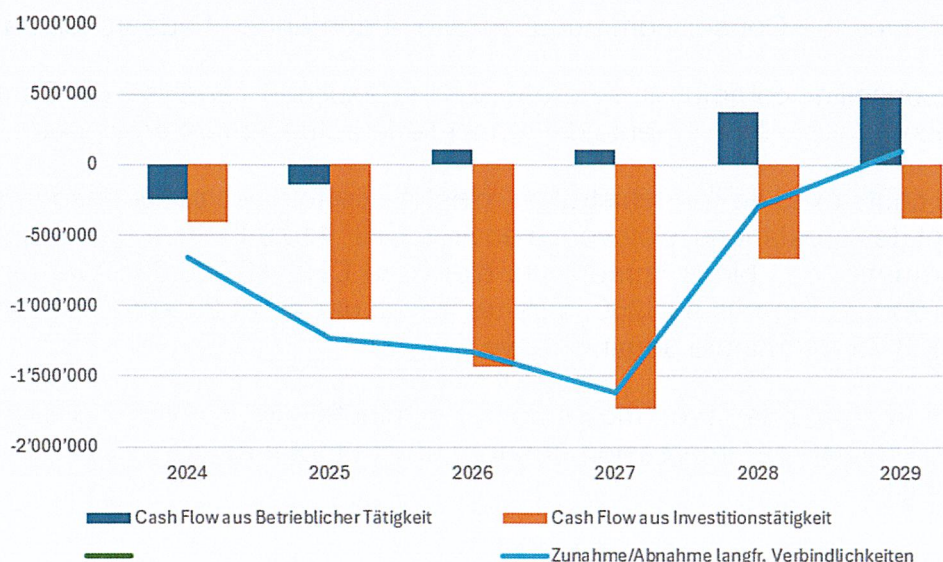
Le crédit pour le projet du port, non réalisé, a plus de 10 ans et n'est donc plus utilisable.

Les défis pour l'avenir consistent à pouvoir réaliser concrètement des investissements supplémentaires sur la base des conclusions du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Afin de répondre aux exigences légales, des investissements massifs doivent être réalisés dans les domaines du système de séparation/mélange des eaux usées, de la construction ou du remplacement de conduites d'un diamètre parfois plus important, de la construction de bassins de rétention, etc.

De plus, la commune devra faire face à d'autres augmentations de capacité en raison de l'activité de construction attendue.

Le capital nécessaire à cet effet s'élève à environ CHF 4,5 à CHF 5 millions et doit être financé par un financement par emprunt.

Entwicklung langfristiger Verbindlichkeiten Meyriez 24 - 29



Interventions

Un électeur demande si les coûts à long terme liés à l'augmentation de la population ont été pris en compte.

Le conseiller communal, Andreas Spring assure que les coûts de l'administration demeureront stables au cours des prochaines années. Seules des fluctuations marginales sont à prévoir.

La présidente de la commune, Josiane Zeyer ajoute que l'augmentation attendue de la population entraînera des coûts supplémentaires, car la répartition des coûts fixée par contrat tient compte, entre autres, du nombre d'habitants.

://: Il est pris acte des explications du Conseil municipal.

4. Introduction du règlement sur la participation de la commune de Meyriez aux frais de contrôles et de traitements dentaires scolaires

La présidente de la commune, Josiane Zeyer informe sur l'introduction du présent règlement. Jusqu'à présent, la commune de Meyriez ne disposait pas de règlement propre.

L'examen préalable par le canton a déjà eu lieu et le règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la commune pour consultation.

Aucune demande de parole.

://: Le présent règlement est approuvé à l'unanimité.

5. Demande de révision du tarif des émoluments de chancellerie

La présidente de la commune, Josiane Zeyer informe sur la demande d'un électeur visant à revoir le montant des émoluments de chancellerie et d'adapter les bases juridiques. Le Conseil communal a traité la demande et adapté les bases juridiques.

Le conseiller communal, Andreas Spring explique l'analyse du Conseil communal concernant les émoluments de chancellerie actuellement en vigueur.

Les coûts fixes de l'administration, c'est-à-dire tous les coûts encourus indépendamment des prestations, s'élèvent à environ CHF 410'000.00. A cela s'ajoutent les amortissements des biens immobiliers d'environ CHF 40'000.00. Avec un total de CHF 450'000.00 répartis sur 250 jours de travail par an et 8 heures de travail, on obtient CHF 3.75 par minute administrative.

En comptant une durée moyenne de 13 minutes, les coûts d'impression et d'énergie de 0,08 CHF par impression donnent un coût total de 48,83 CHF par attestation de domicile.

Il convient de mentionner ici que le temps nécessaire peut varier considérablement en fonction des informations et des moyens de communication disponibles. Il peut arriver qu'une attestation commandée au guichet et payée en espèces prenne 4 à 5 minutes. Les communications par courriel peuvent nécessiter 20 à 30 minutes de traitement en raison de demandes de précisions, de l'établissement d'une facture et de l'envoi d'un courrier.

Interventions

Un électeur aimerait savoir combien d'attestations de domicile sont approximativement délivrées.

Le secrétaire communal, Martin Rychener répond à la question par environ deux attestations de domicile par semaine.

Un électeur demande la parole. Il remercie le Conseil communal pour son analyse approfondie et la liste détaillée des coûts. Il n'est toutefois pas d'accord avec le montant en tant que tel et renvoie aux communes environnantes qui demandent parfois CHF 10.00 pour cela ou la délivrent même gratuitement.

La présidente de la commune, Josiane Zeyer répond que la commune de Meyriez ne perçoit pas non plus de frais pour les attestations de domicile, AG CFF, et ...

L'électeur répète que certaines communes environnantes délivrent précisément ces attestations gratuitement. Il se réfère pour cela à l'attestation officielle de domicile.

La présidente de la commune, Josiane Zeyer rétorque qu'il y a des différences dans toutes les communes en ce qui concerne les taxes

L'électeur approuve et souhaite CHF 10.00 par attestation.

Le conseiller communal, Andreas Spring fait remarquer que c'est l'une des raisons pour lesquelles la commune de Meyriez, contrairement à d'autres communes, affiche une fortune par habitant et non une dette. En tant que petite commune, Meyriez n'a pas beaucoup de d'opportunités de générer des recettes. Celles-ci sont prélevées soit par des impôts, soit par des taxes. Les taxes pour les financements spéciaux ne sont déjà plus prises en compte, car ceux-ci doivent être équilibrés dans le bilan. De ce point de vue, les coûts qui peuvent être calculés devraient être payés sous forme de taxes.

Un électeur demande la parole. Il aimerait savoir si l'on pourrait investir le produit des attestations de domicile dans une automatisation du processus.

Le conseiller communal, Andreas Spring renvoie à l'automatisation selon les directives du canton de Fribourg. Ce processus est de toute façon plus long que la visite au guichet.

://: Il est pris acte des explications du Conseil communal.

6. Divers

6.1 État actuel de la révision du plan d'aménagement local

Le vice-président de la commune, Claude Lerf, informe sur l'état d'avancement de la révision du plan d'aménagement local.

Depuis la dernière assemblée communale, aucune nouvelle information n'a été reçue de la part du canton.

C'est pourquoi, avant l'impression de la feuille d'information à la mi-mars, nous avons tenté d'obtenir des renseignements sur l'état de la procédure d'examen préalable auprès des services cantonaux. Il nous a alors été indiqué que deux expertises étaient encore en suspens. Il convient de mentionner ici que les délais pour d'expertises devraient être de 30 jours après le dépôt des documents.

Il y a quelques jours, le Conseil communal a été convoqué à une audience de conciliation, pour le mardi de Pentecôte prochain, au service de l'aménagement du territoire, suite à l'opposition concernant la zone de planification.

Le Conseil communal informera la population, via l'appli Gemeindenews et le site Internet de la commune, après avoir pris connaissance des résultats de l'audience de conciliation.

Aucune intervention n'a été demandée.

6.2 Démission au sein du Conseil communal – Peter Kopp

La présidente de la commune Josiane Zeyer informe de la démission du conseiller communal Peter Kopp, qui quitte le conseil communal après environ cinq ans. Il ne se retirera qu'à la fin de l'année et continuera à gérer les dossiers importants d'ici là.

Peter Kopp fera ses adieux à l'occasion de la prochaine assemblée communale.

La suite du processus prévoit que 8 semaines avant la date de l'élection, des informations seront diffusées via l'appli Gemeindenews, et le site Internet. Pour l'instant, la date des élections n'est pas encore fixée.

Les listes de candidats, avec au moins 15 signatures chacune, doivent être déposées jusqu'au lundi de la 6^{ème} semaine précédant le scrutin. La loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) constitue la base de cette procédure.

La présidente de la commune souligne la bonne ambiance qui règne au sein du Conseil municipal et demande aux personnes présentes de réfléchir à une candidature.

Aucune intervention n'a été demandée.

6.3 Abattage du hêtre malade dans le parc Chatoney

La présidente de la commune, Josiane Zeyer informe sur le hêtre malade dans le parc de Chatoney.

Lors de travaux d'entretien des arbres, il a été constaté que le hêtre en question était déjà creux en raison d'une attaque fongique massive à l'intérieur, ce qui représente un risque immédiat pour la sécurité. Le conseil communal avait donc décidé, en concertation avec le garde forestier, d'abattre l'arbre. Cette décision devait faire l'objet d'une publication officielle.

Le conseil municipal a été quelque peu étonné de l'écho médiatique déclenché par la publication dans la Feuille officielle.

Le hêtre peut désormais être abattu.

Il va de soi qu'une replantation aura lieu.

Aucune intervention n'a été demandée.

Enquête sur l'intégration de Meyriez dans la ligne de bus 547

La présidente de la commune, Josiane Zeyer informe les personnes présentes sur le projet possible dans le domaine des transports publics et sur l'analyse des besoins sous forme de sondage. Dans cette perspective, des discussions ont eu lieu avec la commune de Morat et les communes environnantes. La situation de départ pour Meyriez est actuellement telle qu'une fois par heure, le bus Morat-Düdingen traverse le village sans s'arrêter.

Comme cet itinéraire permettrait d'atteindre non seulement la gare de Morat mais aussi la Migros de la Route de Berne toutes les heures, le Conseil communal souhaitait obtenir un retour sur les besoins généraux de la population.

L'enquête a été délibérément succincte afin de «prendre le pouls».

Dans un laps de 30 jours, 124 réponses nous sont parvenues. Parmi elles, 91 (73%) étaient en faveur d'un raccordement à la ligne de bus et 33 (27%) contre.

Par ailleurs, les votes ont été présentés en fonction des rues et groupes d'âge.

Les coûts annuels sont estimés entre CHF 8'000.00 et CHF 9'000.00. Aucune mesure structurelle n'est prévue actuellement.

Le Conseil communal analysera plus en détail les remarques relatives à l'enquête et décidera ensuite de la marche à suivre.

Interventions

Un électeur demande la parole. Il salue l'implication de la population et critique le fait que l'enquête n'ait pas fourni suffisamment d'informations sur l'itinéraire, l'emplacement des arrêts et les coûts. Il estime que ces informations ne lui ont pas permis de se faire une idée suffisamment précise de ce sur quoi il devait se prononcer.

La présidente de la commune, Josiane Zeyer répond que le Conseil communal souhaitait uniquement connaître les besoins de la population et a donc volontairement limité la durée de l'enquête. Autre observation tirée de cette enquête nous apprend que la carte avec les arrêts et l'itinéraire aurait pu être un peu plus développée.

Un électeur aimerait savoir si les arrêts se feraient au même endroit que le bus scolaire actuel. Il constate également que le bus scolaire s'arrête à la Fin de Meyriez sur la ligne interdisant l'arrêt du passage pour piétons. Ceci nous est interdit. Il aimerait savoir si d'autres règles s'appliquent aux bus ou si l'arrêt sera déplacé.

La présidente de la commune, Josiane Zeyer est d'accord avec cette constatation. Le bus scolaire s'arrête actuellement à un endroit où il ne devrait pas s'arrêter. L'emplacement exact doit être défini avec précision en concertation avec Morat.

Le conseiller communal, Daniel Conca ajoute que l'arrêt sera positionné conformément à la législation en vigueur.

Une électrice demande la parole. Elle peut se souvenir du débat de l'époque. Afin de garantir la meilleure sécurité possible aux enfants, cet emplacement a été défini tel qu'il est encore aujourd'hui. Il est ainsi possible pour les véhicules sortant de la Fin de Meyriez d'être visibles en s'engageant dans la rue de Lausanne.

Un citoyen demande la parole. Il aimerait savoir si le Conseil communal a déjà discuté de la possibilité d'un bus local avec la commune de Morat. Il considère qu'il s'agit d'une variante supplémentaire qui présente l'avantage de créer une fréquentation différente de celle de ladite ligne de bus.

La présidente de la commune, Josiane Zeyer répond que de telles discussions ont déjà eu lieu et que la commune de Morat n'a actuellement pas l'intention de remplacer ou de concurrencer la ligne de bus existante par un bus local. Le bus local en question devrait desservir des quartiers qui ne se trouvent actuellement sur aucun itinéraire.

Autres questions ou intervention

Une électricienne aimerait savoir pourquoi il n'y a des arbres que sur les bords du parc Chatoney et une grande surface vide au milieu. Chaque été, les places ombragées sous les arbres sont occupées et il n'y a personne sur la pelouse chaude.

La présidente de la commune, Josiane Zeyer fait remarquer que plus il y a d'arbres, plus nous aurons de colobates (corbeaux). La commune de Morat se serait déjà plainte parce que nos corbeaux s'installent chez eux. Nous prenons note de cette remarque.

L'assemblée communale est close à 20.45 heures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE MEYRIEZ

La présidente de la commune : le secrétaire :


Josiane Zeyer




Martin Rychener

Les personnes présentes sont ensuite invitées à un apéritif.